



SANSO^{IS}
INVESTMENT SOLUTIONS

LE NOUVEAU SOUFFLE POUR
VOS INVESTISSEMENTS

www.sanso-is.com

Rapport sur la politique d'engagement

2019

LES CHIFFRES CLÉS *

Création de la société : 2011

- Equipe de **22** personnes dont 10 gérants
- 925 M€** sous gestion
- CLIENTS :**
 - 45%** Institutionnels et Entreprises
 - 46%** Family Offices et Gestion Privée
 - 9%** Gérants d'actifs
- Plus de **20** fonds gérés
- Plus de **250** mandats de gestion

LA PHILOSOPHIE DE SANSO IS

SANSO signifie Oxygène en japonais

Des solutions visant à répondre aux enjeux **sociétaux** de **développement durable, actuels et futurs**

L'expérience d'une équipe entièrement dédiée à la recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**

SANSO IS donne du sens à vos investissements

* au 31 décembre 2019, source SANSO IS

La Philosophie de Sanso IS : être responsable, performant & engagé



Financer les acteurs de la transition vers une économie durable.

Pour répondre aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

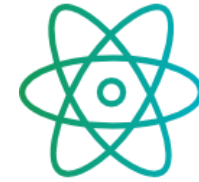
Pour bénéficier d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.



Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale

Pour favoriser les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Pour éviter certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.

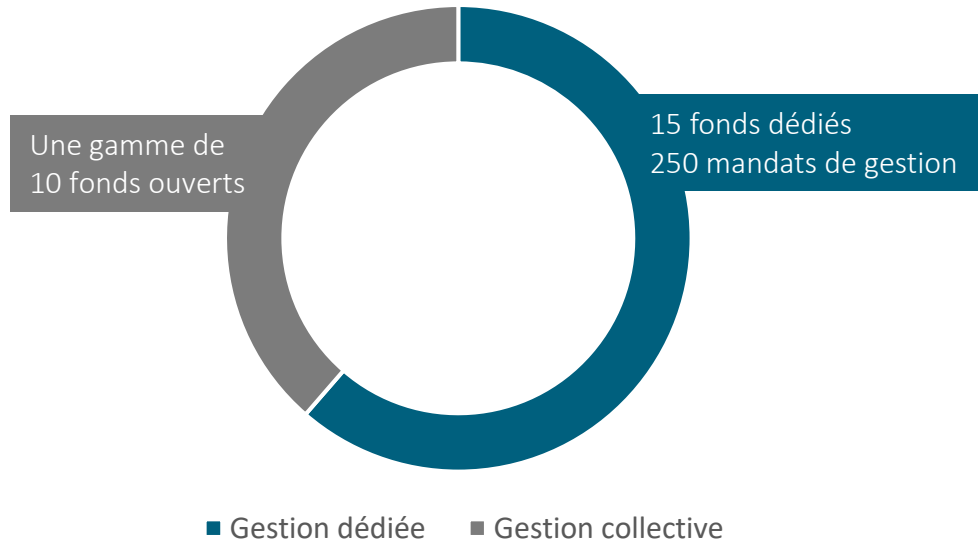


Etre acteur du changement

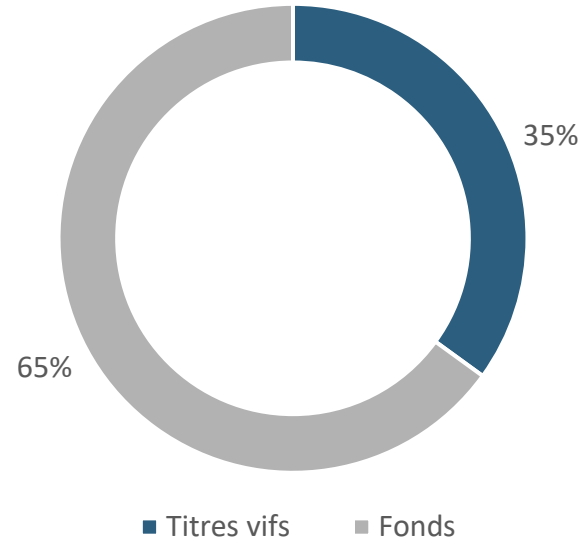
En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs / dans notre secteur.
En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

Sanso IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent donner du sens à leurs placements et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.

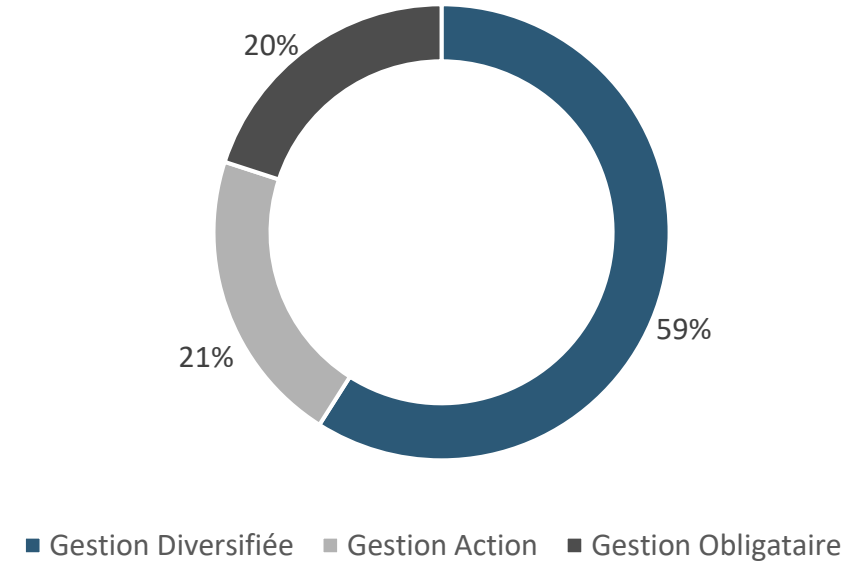
Actifs sous gestion



Supports d'investissement



Classes d'actifs





1. DEMARCHE GENERALE DE LA POLITIQUE ISR

SANSO IS prend en compte **des critères ESG**
dans ses décisions d'investissement pour **80% des actifs sous gestion**.

La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur **4 piliers** :



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon¹.



PILIER 3

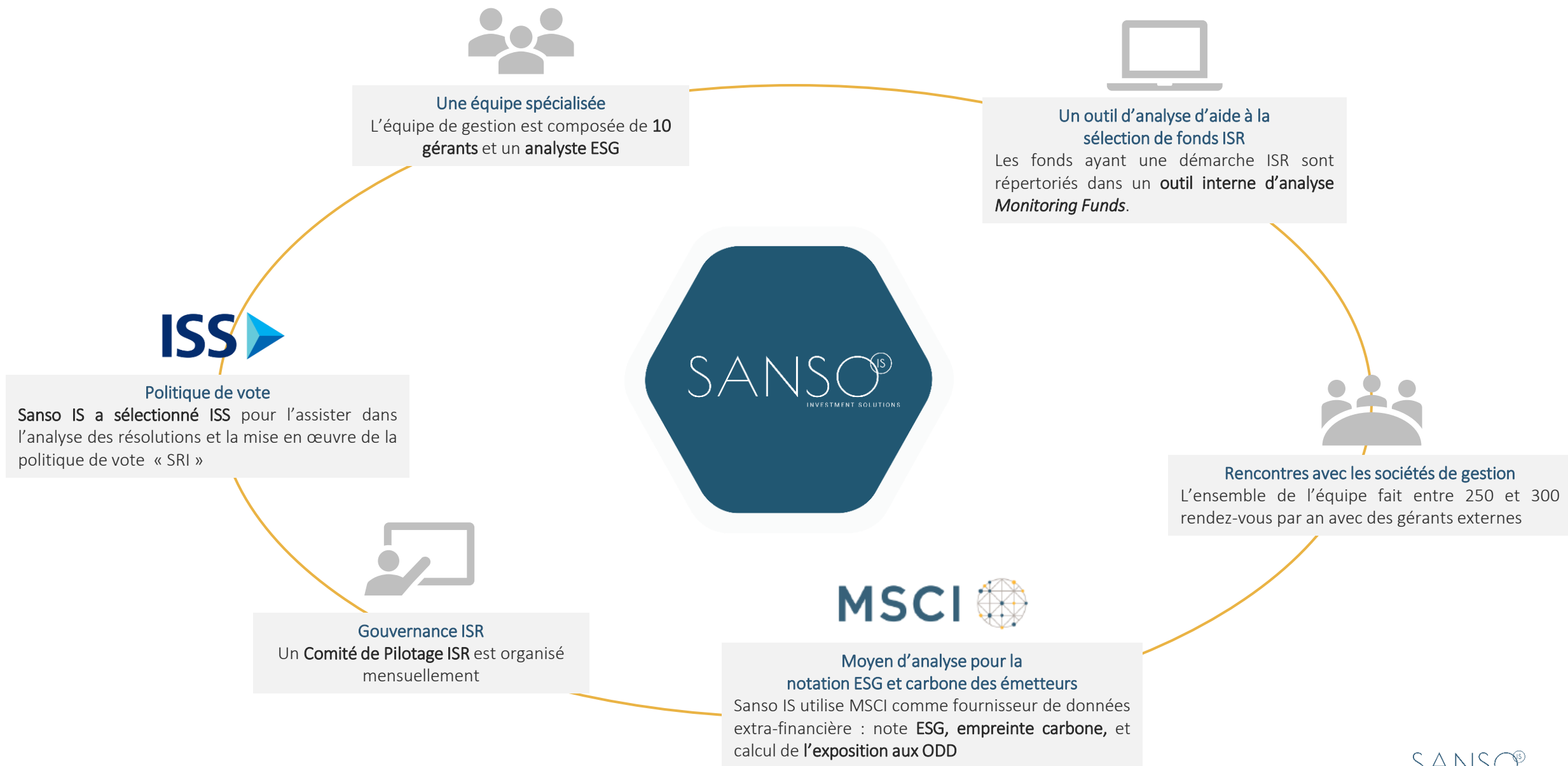
Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

¹Les politiques d'exclusions sectorielles ont été définies en 2018 et effectives depuis le 30 janvier 2019.



UNE IMPLICATION DANS L'ÉCOSYSTÈME DE LA GESTION RESPONSABLE



En 2017, Sanso IS a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN PRI) afin d'affirmer son **engagement** en termes d'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS est signataire de l'Appel de Paris pour le Climat par lequel la société **s'engage en faveur d'une limitation de l'élévation des températures à 2°C** et affirme sa conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une **meilleure croissance et un développement plus durable**.



Sanso IS a signé le Pacte Mondial des Nations Unies, réaffirmant sa volonté de **respecter les principes fondamentaux du développement durable en tant qu'entreprise**.



Sanso IS est membre depuis sa création du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), organisme à but non lucratif qui vise à **promouvoir et faciliter le développement de l'ISR en France et en Europe** via le réseau Eurosif.



Sanso IS participe au Comité Technique Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de Gestion) et prend part à des groupes de travail sur des sujets spécifiques afin de suivre les **développements des pratiques ISR** et de **faire valoir auprès de ses pairs sa vision** de l'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS est signataire du CDP (Carbon Disclosure Project), organisme à but non lucratif gérant **la plus importante plateforme mondiale de reporting environnemental** dédiée aux entreprises et aux villes.



Institut
océanographique
Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco



Sanso IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement

- Elle s'implique vis-à-vis de la société civile en finançant la fondation Akuo* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- Sanso IS s'engage à **reverser 10%** des frais de gestion financière du fonds Sanso Objectif Durable 2024 au bénéfice d'associations de **défense de l'environnement et de protection des océans** : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco.

*1% du CA + Jours/hommes



2. FOCUS SUR LE PILIER 4 : L'ENGAGEMENT

Dialoguer avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

ENGAGEMENT

Dans le cadre de la sélection de fonds Sanso IS interroge ses partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Un **dialogue avec ces gestionnaires** est systématiquement mis en place afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



Rendez-vous avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels Sanso IS exprime son attachement à l'intégration de ces enjeux par ses partenaires et met en avant l'intérêt de ces sujets.



Courriers adressés aux instances de direction des **sociétés de gestion concernées**, rappelant le souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un **suivi de l'évolution de la démarche** des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue, Sanso IS statue sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.

POLITIQUE DE VOTE

Sanso IS a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

Dans le cadre de sa politique « SRI », ISS élabore des directives de vote conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable.

Sur les questions environnementales et sociales, la politique « SRI » de ISS vise à soutenir les organes de direction qui promeuvent des pratiques commerciales durables, le respect de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.

En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise et de la diversité au sein des organes de direction.



En votant, SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.



3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

Description de la démarche, liste des sociétés ciblées et cas pratiques.

Environ 40% des encours de Sanso IS sont investis dans des fonds gérés par des sociétés de gestion de portefeuille tierces. L'activité de sélection de fonds externes est donc significative pour Sanso IS.

Sanso IS s'efforce de sélectionner des fonds ISR ou intégrant de façon structurée les enjeux ESG. Cependant les produits de ce type sont encore peu nombreux sur certaines classes d'actifs, par exemple :

- Gestion obligataire, notamment High Yield
- Stratégies de performance absolue
- Fonds axés sur les actions de petites et moyennes valeurs.

Par ailleurs Sanso IS a développé des relations de long-terme avec les sociétés de gestion sélectionnées et estime bénéficier d'un degré élevé d'écoute de la part de celles-ci.

De ce fait, Sanso IS a décidé dès sa création de mettre en œuvre une politique de dialogue avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG et ainsi contribuer à la diffusion de la prise en compte de ces enjeux à un plus grand nombre d'acteurs du marché.

L'impossibilité de nouer un dialogue constructif dans un délai fixé à 2 ans environ conduira Sanso IS à écarter la société de gestion de la liste de ses contreparties.

Etape 1 : Choix des sociétés de gestion avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critères suivants:

- a. Etat de la politique ESG de la société de gestion.
- b. Encours détenus par Sanso IS
- c. Ancienneté de la relation
- d. Taille de la société de gestion
- e. Nature des stratégies proposées.

➤ De 15 à 20 sociétés de gestion sont identifiées pour des actions de dialogue.

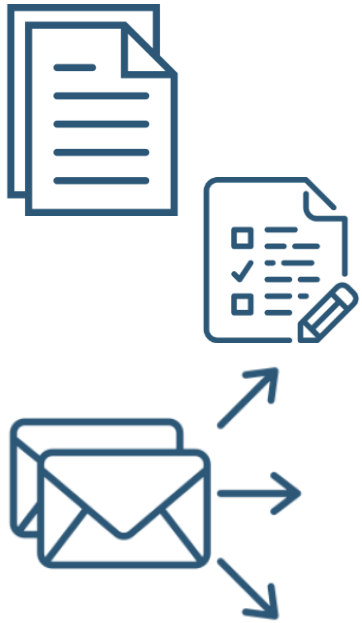
Etape 2 : Mise en place d'un dialogue formalisé

- a. Envoi d'une lettre présentant notre démarche co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso IS.
- b. Envoi simultané d'un questionnaire permettant de faire un état des lieux de la politique ESG
- c. Analyse des réponses au questionnaire permettant de classer les sociétés en 4 catégories selon le degré de maturité de leur démarche : Avancées, Volontaires, Intéressées, Non-concernées, les non répondants étant placés dans cette dernière catégorie.

Etape 3 : Echanges avec les sociétés Intéressées et Non-concernées afin de

- a. Aider les sociétés Intéressées à construire une démarche cohérente avec leur processus d'investissement
- b. Tenter de sensibiliser les Non-concernées.

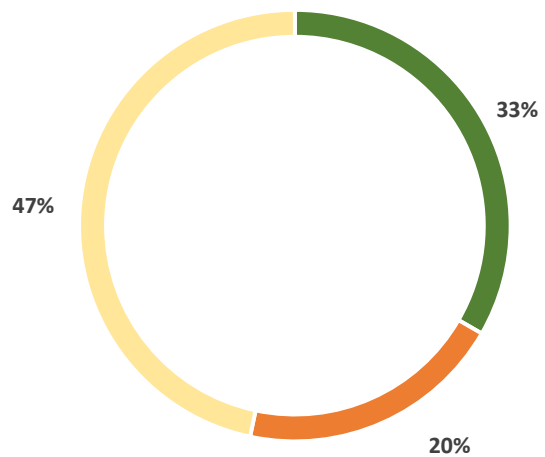
En septembre 2019, la lettre et le questionnaire ont été envoyés aux sociétés ci-dessous :



- Axiom Alternative Investments
- Colville Capital Partners
- Eleva Capital
- Financière Arbevel
- Financière de la Cite
- Gaspal Gestion
- Genway Assets
- Moneta Asset Management
- Sunny Asstet Management
- Tikehau Investment Management
- Turgot Asset Management
- Amilton Asset Management
- Equigest
- Kirao
- Varenne Captal Partners

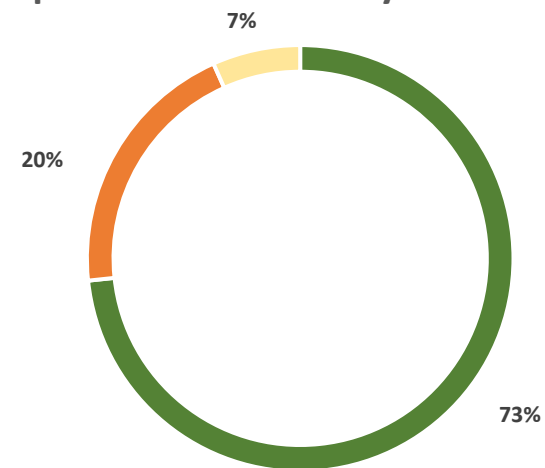


Sociétés contactées



■ Premier contact ■ Non répondant de 2018 ■ Autres

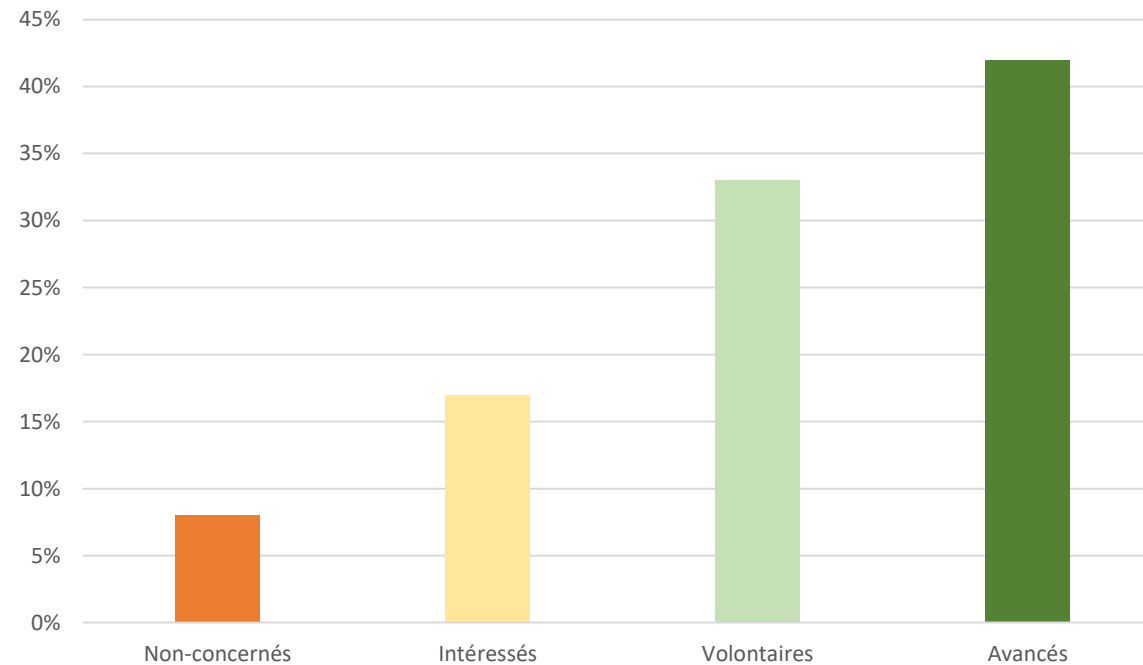
Retours des questionnaires envoyés aux entreprises



■ Retours du questionnaire ■ Retours partiels ■ Pas de retour

Résultats du dépouillement des questionnaires réceptionnés

Lors de l'analyse des réponses reçues, seulement une société sur les douze ayant retourné le questionnaire a été jugée non-concernée.





Chronologie du dialogue:

COLVILLE
Capital Partners France

- **Avant 2019** : investi dans la SICAV Silver Autonomie depuis 2016, Sanso IS encourage à plusieurs reprises les équipes de Colville Capital Partners à intégrer de façon plus formalisée et systématique les enjeux ESG dans leurs décisions d'investissements. Colville Capital Partners étudie cette possibilité en testant certains fournisseurs de données ESG et constate par ailleurs que la préoccupation de Sanso IS est partagée par d'autres investisseurs de la SICAV.
- **Janvier 2019**: la possible mise en place d'une politique ISR est mise à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la SICAV Silver Autonomie. Sanso IS intervient pour soutenir cette idée et formuler quelques recommandations sur la démarche à suivre.
- **Février 2019**: lors d'une réunion *one to one* entre Colville Capital Partners et Sanso IS les équipes de Sanso IS détaillent leurs recommandations en termes de démarche ISR pour la SICAV Silver Autonomie.
- **Octobre 2019** : à l'occasion d'une nouvelle réunion Colville Capital Partners présente à Sanso IS la politique ISR envisagée pour la SICAV Silver Autonomie.
- **Mai 2020** : Colville Capital Partners présente sa politique ISR à ses investisseurs. La société indique en outre à Sanso IS souhaiter obtenir le Label ISR pour deux de ses fonds.



Chronologie du dialogue:



- **Septembre 2018** : Sanso IS constate qu'Eleva Capital est une société engagée du point de vue philanthropique, disposant d'une politique d'intégration ESG perfectible et souhaitant avancer dans ce domaine. La société est donc placée sur la liste des candidats à des actions de dialogue.
- **Avril 2019** : Eleva Capital indique à Sanso IS avoir recruté une Analyste ESG afin de développer sa démarche d'intégration conformément à une volonté interne et en ligne avec les recommandations formulées par Sanso IS
- **Octobre 2019** : la réponse au questionnaire annuel de Sanso IS permet de classer Eleva Capital dans la catégorie des *Avancés*
- **Janvier 2020** : Sanso IS reçoit Eleva Capital pour une présentation complète de la démarche d'intégration ESG.



Chronologie du dialogue:

**VARENNE
CAPITAL**

- **2018:** Varenne Capital fait partie des 5 Non-répondants parmi les 21 sociétés de gestion auxquelles le questionnaire ISR de Sanso IS a été adressé dans le cadre de la politique d'engagement.
- **Septembre 2019:** Sanso IS adresse de nouveau le questionnaire ISR à Varenne Capital accompagné d'un courrier indiquant que « *L'absence de progrès tangibles d'ici la fin 2019 nous amènera à retirer votre société de la liste de nos partenaires.* »
- **Janvier 2020 :** après plusieurs relances infructueuses et alors que Varenne Capital est sur le point d'être écartée de la liste des sociétés éligibles, Varenne Capital sollicite Sanso IS pour un RDV dédié à l'ESG.
- **Février 2020 :** Varenne Capital présente en détails sa politique ESG à Sanso IS ce qui nous permet de maintenir la société sur la liste des contreparties éligibles tout en décidant de poursuivre le dialogue avec elle.



Initiée lors de la création de Sanso IS mi-2017 la démarche de dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires s'est traduite de façon très concrète en 2019 avec :

- Des **courriers et questionnaires envoyés à plus de 15 sociétés de gestion** dont l'implication en termes d'ISR nous semblait pouvoir être améliorée.
- **Plus de 15 rendez-vous** réalisés avec des gestionnaires spécialement pour les **sensibiliser aux problématiques ESG et faciliter l'identification d'axes de progression** dans ce domaine.
- **L'exclusion d'une société de la liste de nos contreparties éligibles**, celle-ci étant classée pour la deuxième année consécutive dans la catégorie des « Non concernées » et n'ayant pas souhaité donner suite à nos tentatives de dialogue.

Bien entendu les sociétés sollicitées l'an passé se sont montrées plus ou moins réceptives à notre démarche et notre périmètre d'investissement évolue de façon constante.

C'est pourquoi tout en étant pleinement satisfait des résultats obtenus lors de l'exercice 2019 nous pensons que le potentiel de progrès de nos contreparties est loin d'être épuisé et **nous poursuivrons notre démarche de dialogue et d'engagement en 2020** en mettant notamment l'accent sur les sociétés classées comme *Non-concernées* l'an passé et sur nos nouveaux partenaires.

Nous restons par ailleurs déterminés à écarter de la liste de nos partenaires les sociétés qui ne réaliseraient aucun progrès à moyen-terme.



NOS ÉQUIPES DIRIGEANTES & COMMERCIALES

www.sanso-is.com
contact@sanso-is.com

sanso_is
 sanso is

PARIS
69 boulevard Maiesherbes
75008 Paris
+33 1 84 16 64 36

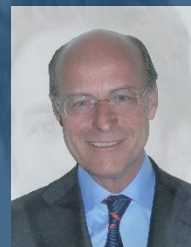
MARSEILLE
48 cours Pierre Puget
13006 Marseille
+33 4 91 02 33 65



David KALFON, CFA
Président



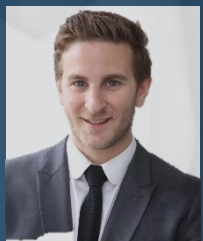
Michel MENIGOZ
Directeur Général



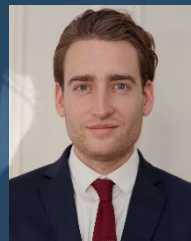
Nicolas DUBAN
Conseil Stratégique



François L'HÉNORET
Resp. Développement Commercial
francois.lhenoret@sanso-is.com
tél. + 33 1 86 95 01 45
mob. +33 6 74 29 51 49



Nicolas PENNEL
Développement Commercial CGPI
nicolas.pennel@sanso-is.com
tél. + 33 1 79 35 04 51
mob. +33 6 32 99 96 93



Ugo DEMANGE
Développement Commercial CGPI
ugo.demange@sanso-is.com
tél. + 33 1 79 35 04 42
mob. +33 6 80 43 23 84



Quentin CALVET
Relation Clients & Développement
quentin.calvet@sanso-is.com
tél. + 33 1 79 35 04 41
mob. +33 6 58 78 84 42



Percilia ANTUNES
Service Clients
pantunes@sanso-is.com
tél. + 33 1 70 37 36 02

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital.
Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances futures.

Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Investment Solutions**.

L'accès aux Fonds et services de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.